



École Antoine-Girouard
650, rue Antoine-Girouard
Boucherville (QC) J4B 3E5



PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du conseil d'établissement tenue le 11 juin 2024, à 18 h 30, en virtuel (TEAMS)

PRÉSENCES CONSTATÉES (10) :

Madame Mélissa Benoît, membre parent;
Madame Andrea Haristoy, membre parent;
Madame Catherine Plante, membre parent;
Madame Geneviève Lahaie, membre parent;
Madame Sophie Boulay, membre parent;
Madame Pascale Darveau, enseignante;
Monsieur Luc Lapierre, enseignant;
Marie-Hélène Poulin, enseignante substitut;
Madame Hélène Éthier, technicienne en service de garde.
Madame Sylvie Landry, directrice.

ABSENCE SIGNIFIÉE (1) :

Madame Marie-Ève Roussel, représentante du soutien.

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

Madame Benoît souhaite la bienvenue. Elle constate le quorum à 18 h 36.

2. Revue et adoption de l'ordre du jour

Madame Benoît propose l'adoption. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-59

3. Revue et approbation du procès-verbal du 21 mai 2024

Madame Benoît propose l'adoption du procès-verbal du 21 mai 2024.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CÉ-2023-2024-60

4. Suivi à la dernière rencontre

Suivi concernant les séances d'affectation des enseignants : une personne au 3^e cycle désire une mutation. Il y aura donc un poste d'enseignant à combler. Quelques résiduels de tâches sont à combler en éducation physique, art dramatique, anglais et francisation. Plusieurs postes d'éducatrices en service de garde à 35 heures seront offerts. La répartition de l'aide à la classe est de 10 h à 15 h par classe, donc seulement 4 groupes sur 15 pourront en bénéficier.

5. Parole au public

Pas de public.

6. Points de décision

6.1. Budget sommaire 2024-2025, adoption

L'article 96.24 de la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'à la fin de chaque exercice financier, les surplus de l'école, le cas échéant, deviennent ceux du centre de services scolaire. Toutefois, le centre de services scolaire peut, pour l'exercice financier suivant, porter au crédit de l'école ou au crédit d'un autre établissement d'enseignement ces surplus, en tout ou en partie, si le comité de répartition des ressources en fait la recommandation et que le conseil d'administration y donne suite.

Le budget annuel de l'école a été présenté aux membres du conseil d'établissement par la directrice.

Il s'agit de prévisions jusqu'à la prise d'effectifs scolaires du 30 septembre. Madame Boulay demande s'il y a un plan prévu d'amélioration de l'école. Cote D à Antoine-Girouard.

Ce budget est basé sur la prévision d'inscriptions pour la prochaine année et il maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses; et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres.

Les encadrements financiers prévoient qu'une partie des allocations reçues du MEES peut être réservée à l'établissement afin de financer une juste part des frais pour l'opération du service de garde. La somme de 2 675 715 \$ a été présentée au conseil d'établissement à cette fin.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget annuel de l'école tel qu'il est proposé par la directrice pour l'année scolaire 2024-2025,

L'article 95 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par la directrice de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire.

DE MANDATER la directrice pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au centre de services scolaire des Patriotes pour qu'il les approuve;

CÉ-2023-2024-61

6.2. Budget d'aide aux parents, approbation

La directrice présente la mesure d'aide servant à payer des conférences aux parents, qui prendront la forme de capsules d'information Moozoom. Cet outil préventif soutiendra le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Thèmes de la 1^{re} à la 6^e année du primaire

enseignés de façon ciblée en classe et sur lesquels les parents peuvent revenir avec leur enfant à la maison.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER l'utilisation de l'argent de la mesure Aide aux parents pour offrir des capsules Moozoom aux parents en 2024-2025.

CÉ-2023-2024-62

6.3. Activité de la rentrée, approbation

Un montant d'environ 1 000 \$ à 2000 \$ du fonds à destination spéciale servira à payer l'activité de la rentrée. La date sélectionnée provisoirement est le jeudi 5 septembre. Madame Haristoy mentionne que, pour l'épluchette de blé d'Inde, elle connaît un producteur prêt à offrir le maïs gratuitement, car la période de la rentrée correspond pour lui à un surplus de stock. L'annonce de l'activité sera faite dans la semaine du 2 septembre. Il faudra prévoir de réserver brûleurs et chaudrons.

Les membres et la directrice échangent à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le montant des dépenses prévues pour l'activité de la rentrée, proposée par la directrice.

CÉ-2023-2024-63

6.4. Rapport annuel des activités du conseil d'établissement, adoption

L'article 82 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire;

Le CÉ doit préparer le rapport annuel conformément aux dispositions du règlement en vertu de l'article 457.6 de la Loi sur l'instruction publique;

L'article 83 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité;

Le CÉ a préparé un rapport annuel de ses activités pour l'année scolaire 2023-2024;

Ce rapport annuel des activités du CÉ a été présenté aux membres par la présidente;

Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Benoît, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le rapport annuel des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024.

DE MANDATER la directrice pour transmettre une copie de ce rapport annuel au centre de services scolaire au cours des prochains jours, et pour le déposer sur le site Web de l'école afin de le rendre public et d'ainsi informer les parents et la communauté.

CÉ-2023-2024-64

7. Points d'information et de discussion

7.1. Choix de la date de l'assemblée générale de parents, consultation

L'assemblée générale des parents aura lieu en même temps que l'épluchette de la rentrée, soit le 5 septembre, à 18 h. Elle sera maintenue même en cas de pluie.

8. Parole à la représentante du service de garde

Les élèves peuvent maintenant profiter des jeux d'eau de la ville. Le service de garde a procédé à l'achat de nouveaux jeux pour renouveler l'offre aux élèves. Ce jeudi aura lieu un spectacle des élèves de maternelle.

9. Parole aux membres du conseil d'établissement

Madame Haristoy : En prévision de l'activité vélo de la fin mai, une collecte de dons de vélos sera effectuée. Cette collecte aura possiblement lieu après l'école un jeudi au printemps 2025, avant l'activité de la fin mai. La date reste à être déterminée.

Madame Lahaie : Remerciement à madame Vanderheyden pour son travail de prises de notes et de rédaction des procès-verbaux tout au long de l'année.

Madame Benoît : Remerciement aux membres et à la directrice pour leur indulgence envers elle, puisque c'était sa première année en tant que présidente. Elle a aimé son année à titre de présidente.

Madame Boulay : Proposition de relancer la vente de produits promotionnels à l'effigie d'Antoine-Girouard. Apporter un objet promotionnel le 5 septembre.

10. Parole au public

Pas de public.

11. Parole à la direction

Madame Landry mentionne qu'elle a eu une année très occupée où elle a été sollicitée pour de nombreuses rencontres. La semaine dernière a eu lieu l'accueil des futurs élèves de maternelle et de leurs parents. Elle a encouragé les parents à rendre leur enfant plus autonome avec la propreté ainsi qu'à l'exercer à attendre son tour pour parler et pour obtenir de l'aide, et à se faire dire non.

Le 19 juin, un spectacle de talents aura lieu ainsi que la reconnaissance de nos bénévoles.

Il y aura un nouveau découpage du territoire de Boucherville en raison de la construction de la nouvelle école.

Une rencontre de collaboration avec la ville a eu lieu. Madame Landry fait partie du comité de la ville pour la collaboration avec les camps de jour.

Une animation sur les changements climatiques offerte par la ville sera présentée aux 5 classes du 3^e cycle.

12. Correspondance

Une lettre du député du Bloc Québécois a été envoyée pour qu'elle soit partagée avec les enseignants, les invitant à diffuser de la musique francophone lors des célébrations à l'école.

13. Levée de la séance

Monsieur Lapierre propose la levée de l'assemblée à 20 h 11.

CÉ-2023-2024-65

Mélissa Benoît, présidente

Sylvie Landry, directrice